



Séance du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, Québec, le mercredi 23 août 2006 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Marc Bureau, président, monsieur le conseiller Joseph De Sylva, vice-président, mesdames et monsieur les conseiller-ères Denise Laferrière, Richard Côté et Jocelyne Houle formant quorum du comité.

Sont également présents madame Marie-Hélène Lajoie, directrice générale adjointe, M<sup>e</sup> Suzanne Ouellet, greffier et M<sup>e</sup> Richard D'Auray, greffier adjoint.

**CE-2006-1172 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUE LE 9 AOÛT 2006**

**CONSIDÉRANT QUE** copie du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue le 9 août 2006 a été déposée aux membres du comité exécutif :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adopte le procès-verbal tel que soumis.

Adoptée

**CE-2006-1173 APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 32 - 7 701,38 \$, ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 32 - 230 894,85 \$ AINSI QUE LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 31 - 1 536,09 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 32, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 32 ainsi que la liste des réquisitions numéro 31 :

Numéro de la liste	Description	Montant	Période
Liste PA numéro 32	Pièces de comptes à payer	7 701,38 \$	7 au 11 août 2006
Liste PD numéro 32	Pièces de comptes à payer	230 894,85 \$	7 au 11 août 2006
Liste des réquisitions numéro 31	Pièces de comptes à payer	1 536,09 \$	7 au 11 août 2006

Un certificat du trésorier a été émis le 18 août 2006.

Adoptée

**CE-2006-1174 ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES NUMÉRO C-28 - 149 194,82 \$ - PÉRIODE DU 27 JUILLET AU 2 AOÛT 2006**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes numéro C-28 d'un montant de 149 194,82 \$ pour la période du 27 juillet au 2 août 2006.

Un certificat du trésorier a été émis le 18 août 2006.

Adoptée

**CE-2006-1175 ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES NUMÉRO C-29 - 153 913,61 \$ - PÉRIODE DU 3 AU 9 AOÛT 2006**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes numéro C-29 d'un montant total de 153 913,61 \$ pour la période du 3 au 9 août 2006.

Un certificat du trésorier a été émis le 18 août 2006.

Adoptée

**CE-2006-1176 PROLONGATION DE LOCATION DE 237 MICRO-ORDINATEURS AVEC LES SERVICES FINANCIERS HEWLETT-PACKARD CANADA SELON LES CONTRATS NUMÉROS TF1-7557-9-01, TF1-7557-10-01 ET TF1-7557-11-01**

**CONSIDÉRANT QUE** les contrats numéros TF1-7557-9-01, TF1-7557-10-01 et TF1-7557-11-01 avec les Services financiers Hewlett-Packard Canada pour la location de 237 micro-ordinateurs incluant des postes spécialisés en géomatique seront échus respectivement les 31 août 2006, 30 septembre 2006 et 31 octobre 2006;

**CONSIDÉRANT QUE** l'appel d'offres 2002 SP 065 pour la location d'équipements informatiques prévoyait, à la date d'échéance des baux, le prolongement de ceux-ci sur une base mensuelle;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de prolonger les baux de ces équipements afin de mieux répartir le remplacement des micro-ordinateurs sur une base mensuelle pour les prochaines années :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte de prolonger les baux pour une période de six mois selon la date respective de renouvellement pour les contrats numéros TF1-7557-9-01, TF1-7557-10-01 et TF1-7557-11-01 avec les Services financiers Hewlett-Packard Canada pour la location de 237 micro-ordinateurs au montant de 63 692,33 \$ incluant les taxes. Il est entendu qu'au terme de cette location, tous les ordinateurs seront remis à la Ville de Gatineau sans frais.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget de l'année 2007 les fonds nécessaires pour donner suite à la présente.

Le directeur du Service des systèmes d'information est autorisé à signer les contrats à intervenir entre les parties.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
13430-514-52226	35 139,33 \$	Infocentre loc./équip. informatiques
04-13493	1 953,09 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 18 août 2006.

Adoptée

**CE-2006-1177\* SUBVENTION DE 3 500 \$ - LE CERCLE DES FERMÈRES DE GATINEAU**

**CONSIDÉRANT QUE** l'organisme le Cercle des Fermières de Gatineau bénéficie d'un local offert par la Ville de Gatineau pour ses activités depuis plus de 20 ans;

**CONSIDÉRANT QUE** l'organisme a dû réaménager ses activités dans un nouveau local et doit composer avec une forte augmentation du loyer à payer;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville désire maintenir son support à cet organisme :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'accorder, pour l'année 2006, une subvention de 3 500 \$ à l'organisme le Cercle des Fermières de Gatineau afin de leur aider à défrayer le coût du loyer d'un local et leur permettre de continuer à offrir leur service dans la communauté.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 3 500 \$ au Cercle des Fermières de Gatineau à l'attention de madame Denise Charron, présidente, 16, rue Bérubé, Gatineau, Québec, J8P 6N2, pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
71030-971	3 500 \$	Soutien aux organismes communautaires contributions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
71190-511	3 080 \$		Édifices communautaires - entretien // loc./espaces
71030-971		3 080 \$	Soutien aux organismes communautaires // contributions

Un certificat du trésorier a été émis le 18 août 2006.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2006-1178

**SOUSSION 2006 SP 141 - LES FRÈRES PAIVA - RÉFECTION DE TROTTOIRS ET DE BORDURES 2006 - SERVICE D'INGÉNIERIE - 491 580,30 \$****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge le contrat à la firme Les Frères Paiva, 550, rue de Vernon, Gatineau, Québec, J9J 3K5, pour les travaux de réfection de trottoirs et de bordures 2006 sur diverses rues de la ville de Gatineau, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits au bordereau de soumission, pour un total approximatif de 491 580,30 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 13 juillet 2006, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
06-30334-001-52227	465 696,30 \$	Réseau routier réseau routier
04-13493	25 884,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 18 août 2006.

Adoptée

CE-2006-1179

Modifiée par la  
résolution numéro  
CE-2006-1752

**SOUSSION 2006 SP 174 - DIVERS FOURNISSEURS - ACHAT DE PRODUITS CHIMIQUES POUR LES USINES DE TRAITEMENT D'EAU POTABLE, D'ÉPURATION DES EAUX USÉES ET DE TRAITEMENT DE LIXIVIAT - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT - CONTRAT DE DEUX ANS - MONTANT ANNUEL APPROXIMATIF DE 1 000 000 \$****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat pour la fourniture de produits chimiques aux firmes apparaissant au tableau des prix reçus ci-joint, selon le prix, excluant les taxes, mentionné en regard de chacun d'eux, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et les soumissions déposées en date du 4 juillet 2006, et ce, comme étant les plus basses soumissions reçues et conformes.

Le contrat sera d'une durée de deux ans à compter de la date de la présente. Les prix seront fermes pour une période d'une année sauf pour le silicate de sodium où le prix sera ferme jusqu'au 30 juin 2007. Après la première année du contrat, les prix unitaires seront révisés selon l'indice des prix à la consommation (Statistiques Canada – catalogue 62-001).

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires :

<b>Poste</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-41212-636	Eau potable – Aylmer – Produits chimiques
02-41213-636	Eau potable – Hull – Produits chimiques
02-41214-636	Eau potable – Gatineau – Produits chimiques
02-41215-636	Eau potable – Buckingham – Produits chimiques
02-41410-636	Épuration – Gatineau – Produits chimiques
02-41470-636	Épuration – Masson-Angers – Produits chimiques
02-45128-636	L.E.S. Cook – Aylmer – Produits chimiques

Le trésorier est autorisé à prévoir les montants nécessaires aux budgets des années 2007 et 2008.

Un certificat du trésorier a été émis le 18 août 2006.

Adoptée

CE-2006-1180\*

**ENTENTE ET REQUÊTE - DESSERTE - SERVICES MUNICIPAUX - PROJET RÉSIDENTIEL PLATEAU SYMMES, PHASE 4 - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - ALAIN RIEL**

**CONSIDÉRANT QUE** la compagnie 3223701 Canada inc. a déposé une requête afin de procéder, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur, à l'installation des services municipaux et à la construction des rues portant les numéros de lots 424 et 492 étant la phase 4 du projet Plateau Symmes;

**CONSIDÉRANT QU'**une entente devra être signée entre la Ville de Gatineau et la compagnie 3223701 Canada inc. afin d'établir les lignes directrices régissant la construction des services municipaux dans le projet Plateau Symmes, phase 4 :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil :

- d'accepter l'entente à intervenir entre la Ville et la compagnie 3223701 Canada inc. concernant le développement domiciliaire Plateau Symmes, phase 4, sur les lots mentionnés ci-dessus et montrés au plan préparé par Michel Fortin, arpenteur-géomètre, le 18 novembre 2005 portant la minute 14663;
- de ratifier la requête présentée par la compagnie 3223701 Canada inc. pour construire, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur de la Ville (règlements numéros 98-2003 et 99-2003 et leurs amendements), les services municipaux et les rues dans le projet;
- d'autoriser cette compagnie à faire préparer, également à ses frais, le cahier des charges et les plans nécessaires à l'exécution des travaux dont il est fait allusion ci-dessus par la firme CIMA+;
- d'aviser le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs que la Ville ne s'objecte pas à la délivrance de l'autorisation requise pour l'installation des services municipaux dans le présent projet;
- d'attester que les réseaux d'aqueduc et d'égouts en place sont aptes à desservir le projet mentionné ci-dessus et sont conformes aux divers plans directeurs d'infrastructures;
- d'entériner la demande de la compagnie visant à confier la surveillance, avec résidence, des travaux précités à la firme CIMA+ et que la dépense en découlant soit assumée par la compagnie;
- d'accepter la recommandation de la compagnie précitée à l'effet de retenir les services de la firme Fondex-Shermont pour effectuer le contrôle qualitatif des matériaux et que la dépense en découlant soit assumée par cette compagnie;
- d'autoriser Hydro-Québec à procéder au raccordement du réseau d'éclairage de rue, conformément aux plans qui seront approuvés par le Service d'ingénierie;
- d'exiger que la compagnie cède à la Ville, à titre gratuit, les rues ainsi que les services municipaux et les servitudes requises dans cette phase du projet.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer l'entente ainsi que le contrat relatif à l'obtention des servitudes ainsi qu'à l'achat des rues faisant l'objet de la présente, le tout comme ils apparaîtront au plan final qui sera déposé au Bureau de la publicité des droits.

Le trésorier est autorisé à rembourser sur présentation des pièces produites par le Service d'ingénierie, la quote-part de la Ville reliée à l'enfouissement des réseaux d'utilités publiques dans le projet, le tout sujet à l'approbation du règlement d'emprunt numéro 353-2006 prévu à cette fin, et ce, jusqu'à concurrence de 300 000 \$.

Les fonds à cette fin, au montant de 300 000 \$ seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
Règlement 353-2006	300 000 \$	Quote-part – Enfouissement des réseaux d'utilités publiques – Projet Plateau Symmes, phase 4

Un certificat du trésorier a été émis le 18 août 2006 conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt numéro 353-2006.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2006-1181\*

**LOGEMENTS SOCIAUX 2006-2007 - APPEL DE PROJETS, ACCEPTATION DU GUIDE DE GESTION ET MANDAT AU COMITÉ DES IMMOBILISATIONS, DE LA CIRCULATION ET DU BUDGET**

**CONSIDÉRANT QUE** la Société d'habitation du Québec a confirmé pour l'année 2006, 240 unités de logements sociaux au total, et ce, pour l'ensemble de l'Outaouais;

**CONSIDÉRANT QU'**un montant de 1 164 000 \$ est prévu en 2006 au fonds du logement social;

**CONSIDÉRANT QUE** le budget réservé de 1 164 000 \$ ne permettrait de financer que 77 unités de logements, alors que la Société d'habitation du Québec a fait l'annonce qu'elle attribuait pour l'Outaouais 240 unités de logements sociaux;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal s'est engagé à réaliser 700 logements sociaux d'ici la fin de l'année 2009;

**CONSIDÉRANT QUE** la sélection finale des projets admissibles au programme Accès-Logis relève de la Société d'habitation du Québec, et non de la Ville de Gatineau puisque cette dernière est partenaire et non mandataire;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu que le processus d'appel de projets soit mieux encadré et que la sélection des projets soumis soit simplifiée et plus efficace;

**CONSIDÉRANT QUE** la Commission permanente sur l'habitation a recommandé, lors de la séance du 21 juin 2006, le nouveau processus d'appel de projets :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil :

- de lancer dès maintenant l'appel de projets pour les années 2006 et 2007 et d'accepter le Guide de gestion;
- de mandater le Comité des immobilisations, de la circulation et du budget pour revoir le budget alloué au fonds du logement social pour l'année 2006, afin d'étudier la possibilité de majorer de 1 461 000 \$ le fonds du logement social, dans l'optique de pouvoir réaliser l'objectif des 175 logements sociaux par année, d'ici 2009.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2006-1182

**AUTORISATION POUR TRAVAILLER DE 18 H À 6 H - ED. BRUNET ET ASSOCIÉS CANADA INC. - EMBELLISSEMENT DU PONT FERROVIAIRE - BOULEVARD SAINT-LAURENT - SERVICE D'URBANISME - 4 SEPTEMBRE AU 13 OCTOBRE 2006 – DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL – DENISE LAFERRIÈRE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accorde à la firme Ed. Brunet et Associés Canada inc., 9, rue Dumas, Gatineau, Québec, J8Y 2M4, l'autorisation pour travailler de 18 h à 6 h, du dimanche soir au samedi matin, du 4 septembre au 13 octobre 2006, pour les travaux d'embellissement de la structure ferroviaire au-dessus du boulevard Saint-Laurent.

Adoptée

CE-2006-1183

**PARTICIPATION DE MONSIEUR LE CONSEILLER ALAIN PILON À UNE ACTIVITÉ DE L'UNITÉ RÉGIONALE DE LOISIR ET DE SPORT DE L'OUTAOUAIS - 8 SEPTEMBRE 2006 - 100 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise monsieur le conseiller Alain Pilon à participer à une activité organisée par l'Unité régionale de loisir et de sport de l'Outaouais qui aura lieu le 8 septembre 2006.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre de l'Unité régionale de loisir et de sport de l'Outaouais à l'attention de monsieur François Grenier, 394, boulevard Maloney Ouest, local 102, Gatineau, Québec, J8P 7Z5, pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
11404-972	100 \$	Alain Pilon - de Val-Tétreau subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 18 août 2006.

Adoptée

CE-2006-1184

**SUBVENTION DE 2 500 \$ - ASSOCIATION DES RÉSIDANTS DU PLATEAU - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE DESCHÊNES ET DE VAL-TÉTREAU - ALAIN RIEL ET ALAIN PILON**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 2 500 \$ à l'ordre de l'Association des Résidents du Plateau à l'attention de monsieur Maxime Tremblay, président, 93, rue de la Gravité, Gatineau, Québec, J9A 2J4, à titre de subvention pour les activités annuelles.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
11403-972	500 \$	Alain Riel - de Deschênes subventions
11404-972	2 000 \$	Alain Pilon - de Val-Tétreau subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
71484-692	2 000 \$		Alain Pilon - de Val-Ttétreau – Aménagement // équip. non- capitalisable
11404-972		2 000 \$	Alain Pilon - de Val-Tétreau // subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 18 août 2006.

Adoptée

CE-2006-1185

**PARTICIPATION DE MADAME LA CONSEILLÈRE JOCELYNE HOULE À UNE  
ACTIVITÉ ORGANISÉE AU PROFIT DU CLUB LIONS DE BUCKINGHAM –  
14 OCTOBRE 2006 - 45 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise madame la conseillère Jocelyne Houle à participer à une activité organisée au profit du Club Lions de Buckingham qui aura lieu le 14 octobre 2006.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 45 \$ à l'ordre du Club Lions de Buckingham à l'attention de monsieur Jacques Lareau, 533, rue Principale, Gatineau, Québec, J8L 2H2, pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11417-972	45 \$	Jocelyne Houle - de Buckingham subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 18 août 2006.

Adoptée

CE-2006-1186

**PARTICIPATION ET SUBVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL À UNE  
ACTIVITÉ ORGANISÉE PAR LA FONDATION POUR LES AÎNÉS DE  
L'OUTAOUAIS - 14 OCTOBRE 2006 - 165 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise madame la conseillère Denise Laferrière et monsieur le conseiller Alain Pilon à participer à une activité organisée par la Fondation pour les aînés de l'Outaouais qui aura lieu le 14 octobre 2006.

De plus, ce comité autorise monsieur le conseiller Joseph De Sylva à subventionner cette activité pour un montant de 25 \$.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 165 \$ à l'ordre de la Fondation pour les aînés de l'Outaouais à l'attention de monsieur Émile Demers, 331, boulevard de la Cité-des-Jeunes, Gatineau, Québec, J8Y 6T3, pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11412-972	25 \$	Joseph De Sylva - du Versant subventions
11404-972	70 \$	Alain Pilon - de Val-Tétreau subventions
11408-972	70 \$	Denise Laferrière - de Hull subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 18 août 2006.

Adoptée

**CE-2006-1187** **SUBVENTION DE 1 400 \$ - COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ CAFÉ-BISTRO UTOPIQUE - DISTRICT ÉLECTORAL DE SAINT-RAYMOND-VANIER - PIERRE PHILION**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 400 \$ à l'ordre de la Coopérative de solidarité Café-Bistro Utopique, 99, boulevard Saint-Raymond, Gatineau, Québec, J8Y 1S8, à titre de subvention pour la réalisation d'une étude de faisabilité pour le projet de café-bistro Utopique au Centre communautaire Saint-Raymond.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11407-972	1 400 \$	Pierre Philion - de St-Raymond-Vanier subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
11407-694	800 \$		Pierre Philion - de St-Raymond-Vanier // articles promotionnels
11407-972		800 \$	Pierre Philion - de St-Raymond-Vanier // subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 22 août 2006.

Adoptée

**CE-2006-1188** **PARTICIPATION DE MONSIEUR LE CONSEILLER SIMON RACINE À UNE ACTIVITÉ ORGANISÉE AU PROFIT DU CLUB DES JOYEUX LURONS - 9 SEPTEMBRE 2006 - 55 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise monsieur le conseiller Simon Racine à participer à une activité au profit de Le Club des Joyeux Lurons qui aura lieu le 9 septembre 2006.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 55 \$ à l'ordre de Le Club des Joyeux Lurons à l'attention de monsieur Roy Laframboise, 10, rue St-Alexandre, Gatineau, Québec, J8V 1A9, pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
11409-972	55 \$	Simon Racine - de Limbour subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 22 août 2006.

Adoptée

**CE-2006-1189**      **SUBVENTION DE 225 \$ - SOS RÉSEAU SOLEIL - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - LUC MONTREUIL**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 225 \$ à l'ordre de SOS Réseau Soleil à l'attention de madame Brigitte Ouellet, 62, rue Mitchell, porte 4, Gatineau, Québec, J8P 2A8, à titre de subvention pour soutenir les activités auprès des jeunes de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
11416-972	225 \$	Luc Montreuil - de Masson-Angers subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 22 août 2006.

Adoptée

**CE-2006-1190**      **SUBVENTION DE 500 \$ - CENTRE COMMUNAUTAIRE PORTUGAIS LES AMIS UNIS - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL - DENISE LAFERRIÈRE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 500 \$ à l'ordre du Centre communautaire portugais Les Amis Unis à l'attention de madame Fatima Coutinho, présidente, 42, rue Hanson, Gatineau, Québec, J8Y 3M5, à titre de subvention pour les activités annuelles.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
11408-972	500 \$	Denise Laferrière - de Hull subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 22 août 2006.

Adoptée

**CE-2006-1191**      **SUBVENTION DE 375 \$ - ASSOCIATION ATHLÉTIQUE ET SPORTIVE DU HULL-VOLANT - MEMBRES DU CONSEIL**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 375 \$ à l'ordre de l'Association Athlétique et Sportive du Hull-Volant à l'attention de monsieur Paul Cloutier, 161, rue Notre-Dame, Gatineau, Québec, J8X 3T2, à titre de subvention pour les activités de fin de saison.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11414-972	50 \$	Aurèle Desjardins - du Lac-Beauchamp subventions
11408-972	100 \$	Denise Laferrière - de Hull subventions
11406-972	25 \$	Louise Poirier - de l'Orée-du-Parc subventions
11404-972	200 \$	Alain Pilon - de Val-Tétreau subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
11408-694	1 000 \$		Denise Laferrière - de Hull // articles promotionnels
11408-972		1 000 \$	Denise Laferrière - de Hull // subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 22 août 2006.

Adoptée

\*\*\*

**Madame la conseillère Denise Laferrière et monsieur le conseiller Joseph De Sylva quittent leur siège.**

CE-2006-1192

**ENGAGEMENT ET PERMANENCE DE MADAME SONIA LABELLE AU POSTE DE SECRÉTAIRE, SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT, DIVISION DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES / USINES ET TRAITEMENT DES EAUX, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de secrétaire au Service de l'environnement, division de la gestion des matières résiduelles / usines et traitement des eaux, Module des travaux publics et de l'environnement, (poste numéro N-2006-007 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte l'engagement et la permanence de madame Sonia Labelle au poste de secrétaire au Service de l'environnement, division de la gestion des matières résiduelles / usines et traitement des eaux, Module des travaux publics et de l'environnement.

La date d'entrée en fonction de madame Sonia Labelle sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de madame Sonia Labelle sera celui de la classe 6, 3<sup>e</sup> échelon de la convention collective des cols blancs de l'ex-Ville de Hull.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-45111-112 – Admin. - Environnement – GMR - Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 18 août 2006.

Adoptée

CE-2006-1193

**ENGAGEMENT À L'ESSAI DE MADAME JACINTHE LABERGE AU POSTE DE SECRÉTAIRE, SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT, DIVISION PROJETS ET SOUTIEN TECHNIQUE, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de secrétaire au Service de l'environnement, division projets et soutien technique, Module des travaux publics et de l'environnement (poste numéro N-2006-010 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte l'engagement à l'essai de madame Jacinthe Laberge au poste de secrétaire au Service de l'environnement, division projets et soutien technique, Module des travaux publics et de l'environnement.

Madame Jacinthe Laberge est assujettie à une période d'essai de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de Mme Laberge sera celui de la classe 06, 6<sup>e</sup> échelon de la convention collective des cols blancs de l'ex-Ville de Hull.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-41110-112 – Admin. – Environnement – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 18 août 2006.

Adoptée

CE-2006-1194

**PROMOTION À L'ESSAI DE MADAME LOUISE GIRARD AU POSTE DE COMMIS ADMINISTRATIF / CAISSE, SERVICE DES FINANCES, DIVISION REVENUS, MODULE DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de commis administratif / caisse au Service des finances, division revenus, Module de l'administration et des finances (poste numéro 215 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la promotion à l'essai de madame Louise Girard au poste de commis administratif / caisse au Service des finances, division revenus, Module de l'administration et des finances.

Madame Louise Girard est assujettie à une période d'essai de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de Mme Girard sera celui de la classe 05, 6<sup>e</sup> échelon de la convention collective des cols blancs de l'ex-Ville de Hull.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-13310-112 – Finances – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 18 août 2006.

Adoptée

CE-2006-1195

**PROMOTION À L'ESSAI DE MADAME MARILOU LAFRENIÈRE ET ENGAGEMENT À L'ESSAI DE MADAME GUYLAINE FOURNIER AU POSTE DE SECRÉTAIRE, SERVICE DU GREFFE, SERVICES JURIDIQUES**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler deux postes de secrétaire au Service du greffe, Services juridiques, (postes numéros N-2006-032 et N-2006-033 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la promotion à l'essai de madame Marilou Lafrenière au poste de secrétaire et l'engagement à l'essai de madame Guylaine Fournier au poste de secrétaire au Service du greffe, Services juridiques.

Madame Marilou Lafrenière est assujettie à une période d'essai de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de Mme Lafrenière sera celui de la classe 06, 4<sup>e</sup> échelon de la convention collective des cols blancs de l'ex-Ville de Hull.

Madame Guylaine Fournier est assujettie à une période d'essai de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de Mme Fournier sera celui de la classe 06, 3<sup>e</sup> échelon de la convention collective des cols blancs de l'ex-Ville de Hull.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-14100-112 – Service du greffe – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 18 août 2006.

Adoptée

CE-2006-1196

**MUTATION DE MONSIEUR DOMINIC LARENTE AU POSTE DE PRÉPOSÉ AUX ARÉNAS, SERVICE DE LA GESTION DES ÉDIFICES ET DE L'ÉLECTRICITÉ, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de préposé aux arénas au Service de la gestion des édifices et de l'électricité, Module des travaux publics et de l'environnement, selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la mutation de monsieur Dominic Larente au poste de préposé aux arénas au Service de la gestion des édifices et de l'électricité, Module des travaux publics et de l'environnement.

La date d'entrée en fonction de M. Larente sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de M. Larente sera établi à la classe 4 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-71234-114 – Aréna Baribeau - Réguliers – Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 18 août 2006.

Adoptée

**CE-2006-1197**      **MUTATION À L'ESSAI DE MONSIEUR STÉPHANE CARLE AU POSTE DE  
POMPIER, SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

**CONSIDÉRANT QUE** suite à la promotion à l'essai de monsieur Pierre Lemay au poste de lieutenant au Service de sécurité incendie, un poste de pompier est devenu vacant :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la mutation à l'essai de monsieur Stéphane Carle au poste de pompier au Service de sécurité incendie.

M. Carle sera assujéti à une période d'essai de six mois, et ce, tel que stipulé à l'article 11.8.7 de la convention collective. Toutefois, cette mutation est conditionnelle à ce que M. Lemay obtienne sa permanence, laquelle est prévue le 29 juin 2007. Sa date d'entrée en fonction sera rétroactive au 28 juillet 2006, afin de respecter les délais prescrits à l'article 11.2 de la convention collective et convenus par le Service des ressources humaines.

Le salaire de M. Carle est établi selon la convention collective des pompiers de la Ville de Gatineau, soit le salaire de pompier 1<sup>ère</sup> classe.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-22200-113 – Combat des incendies – Réguliers - Pompiers.

Un certificat du trésorier a été émis le 18 août 2006.

Adoptée

**CE-2006-1198**      **MUTATION À L'ESSAI DE MONSIEUR SYLVAIN BARETTE AU POSTE DE  
TECHNICIEN SPÉCIALISÉ - BÂTIMENT, CENTRE DE SERVICES DE HULL,  
DIVISION URBANISME, SECTION BÂTIMENTS**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de technicien spécialisé – bâtiment au Centre de services de Hull, division urbanisme, section bâtiments, (poste numéro 149 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la mutation à l'essai de monsieur Sylvain Barette au poste de technicien spécialisé – bâtiment au Centre de services de Hull, division urbanisme, section bâtiments.

Monsieur Sylvain Barette est assujéti à une période d'essai de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de M. Barette sera celui de la classe 09, 5<sup>e</sup> échelon de la convention collective des cols blancs de l'ex-Ville de Hull.

Cette mutation est conditionnelle à ce que la période d'essai de trois mois de monsieur Craig Labossière au poste de technicien spécialisé – bâtiment au Centre de services de Gatineau, division urbanisme prévue le 4 octobre 2006 soit complétée.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-61220-112 – Permis et gestion du développement - Hull – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 18 août 2006.

Adoptée

\*\*\*

**Madame la conseillère Denise Laferrière reprend son siège.**

CE-2006-1199

**PERMANENCE DE MADAME MARIE-LYNE BÉRUBÉ AU POSTE DE COMMIS SPÉCIALISÉ - TECHNIQUE, SERVICE DES ARTS, DE LA CULTURE ET DES LETTRES, DIVISION DE LA BIBLIOTHÈQUE ET DES LETTRES, MODULE DE LA CULTURE ET DES LOISIRS**

CONSIDÉRANT QUE l'employée mentionnée ci-après a complété sa période d'essai à la satisfaction des autorités municipales :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité accepte la permanence de cette employée au poste et à la date mentionnés ci-après :

NOM DE L'EMPLOYÉE	DATE D'ENTRÉE EN FONCTION	DATE PRÉVUE DE LA PERMANENCE	RÉSOLUTION ADOPTÉE AU COMITÉ EXÉCUTIF	PÉRIODE D'ESSAI
Marie-Lyne Bérubé, commis spécialisé / technique	8 mai 2006	8 août 2006	CE-2006-691 10 mai 2006	3 mois

Adoptée

\*\*\*

**Monsieur le conseiller Joseph De Sylva reprend son siège.**

CE-2006-1200

**PERMANENCE DE TROIS EMPLOYÉS - DIVERS SERVICES**

CONSIDÉRANT QUE les employés mentionnés ci-après ont complété leur période d'essai à la satisfaction des autorités municipales :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité accepte la permanence de ces employés au poste et à la date mentionnés ci-après :

NOM DE L'EMPLOYÉ	DATE D'ENTRÉE EN FONCTION	DATE PRÉVUE DE LA PERMANENCE	RÉSOLUTION ADOPTÉE AU COMITÉ EXÉCUTIF	PÉRIODE D'ESSAI
Jacques Robinson, opérateur II site Cook et épuration	9 mars 2006	24 juillet 2006	CE-2006-332 8 mars 2006	6 mois *
Pierre Dubois, opérateur C	3 avril 2006	14 juillet 2006	CE-2006-258 22 février 2006	60 jours travaillés
Sylvain Tanguay, préposé aux arénas	23 février 2006	23 mai 2006	CE-2006-256 22 février 2006	3 mois

\* Monsieur Jacques Robinson occupe le poste d'opérateur II depuis plusieurs années.

Adoptée

**CE-2006-1201**     **PERMANENCE DE DEUX EMPLOYÉS - SERVICE DE POLICE**

**CONSIDÉRANT QUE** les employés mentionnés ci-après auront complété leur période d'essai à la satisfaction des autorités municipales :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la permanence de ces employés au poste et à la date mentionnés ci-après :

NOM DE L'EMPLOYÉ	DATE D'ENTRÉE EN FONCTION	DATE PRÉVUE DE LA PERMANENCE	RÉSOLUTION ADOPTÉE AU COMITÉ EXÉCUTIF	PÉRIODE D'ESSAI
Jocelyn Bigras, commis technique / archives / fichier central	28 novembre 2005	28 août 2006	CE-2005-1643 23 novembre 2005	9 mois
Danielle Rainville, commis spécialisé / communautaire	8 juin 2006	8 septembre 2006	CE-2006-851 7 juin 2006	3 mois

Adoptée

**CE-2006-1202**     **DEMANDE DE LIBÉRATION SYNDICALE SANS SOLDE - MONSIEUR DENIS MARCOUX**

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Denis Marcoux, employé col bleu, a formulé une demande de libération syndicale sans solde pour une période de trois ans;

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Denis Marcoux occupe une fonction de vice-président à la Fédération des employés de services publics (CSN) depuis le 9 août 1993 et que celle-ci découle d'un mandat du Congrès fédéral et qu'à chaque renouvellement de mandat, les parties ont conclu une entente prévoyant les modalités particulières d'application des dispositions de la convention collective durant la période de libération;

**CONSIDÉRANT QUE** la convention collective des employés cols bleus prévoit une telle éventualité;

**CONSIDÉRANT QUE** les parties considèrent que les conditions prévues à l'article 4.09 de la convention collective des cols bleus sont satisfaites :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité octroie à monsieur Denis Marcoux le congé pour absence syndicale et autorise le maire ou en son absence le maire suppléant, le greffier ou en son absence l'assistant-greffier, la directrice générale adjointe, le directeur du Module des travaux publics et de l'environnement ainsi que le directeur du Service des ressources humaines à signer la lettre d'entente BLE-06-09.

Adoptée

---

**MARC BUREAU**  
Maire et président  
Comité exécutif

---

**M<sup>c</sup> SUZANNE OUELLET**  
Greffier et secrétaire  
Comité exécutif